

Mon fils de 11 ans mis en examen pour agressions sexuelles

Par Paula13, le 02/02/2017 à 17:39

Bonjour a toute le monde que va perde un peu de sont temps pour lire mon mensage.

Mon fils de 11 a était mis en examen pour agressions sexuelles sur une fille de 9 ans et ça soer de 9 ans aussi.

Je explique:

la petite fille ce une copine de ma fille depuis la maternelle et etait tout le temps a la maison les 2 etait tout le temps emsemble.

Donc le mois de Decembre la copine de ma fille a demande a la recré de le ecole a ma fille de venir passé le week-end chez nous comme elle venait beacoup de fois; ma fille le a dit ""non puis ma maman est malade donc pas ce week end le prochain"" et la petite le repond ""si se tu ne dit pas a ta mere pour que je viene je vais dire a tout le monde que ton frére me a violé""

ma fille comme savais que ce etait pas vrais le a dit " tu peux dire ce pas vrais"

donc la copine a etait dire a une outre copine que ça mere travaille a la ecole et que a etait dire a la directrice.

La directrice a de suite fait le signlement au procureur de la republique et la police me a contacte par telephone en me disant que dans 5 jours que je devais allez au hopital avec ma fille je les ai demandé pk ils ne me ont rien dit mais me ont fait comprendre que ma fille a etait violé.

Donc 5 jours aprés je me deplace a le hopital avec ma fille et la le choque le officier de police

prend ma fille et la met dans une salle et me dit "" venez je vais vous expliqué"" je demande ques que se passé et la; la GROSSE BOMBE ils me dise "" la copine de votre fille a etait dire a la ecole que votre fils de 11ans les a violé a tout les deux"" je commence a pleuré puis a ce moment la mon monde se écroule.

ma fille a parlé seule avec la police sans ma présence.

apres elle a etait obligé de faire un examen genyco pour voir se il a eu ou pas de pénétration. que le genyco a dit PAS DE PÉNÉTRATION.

suite a tout ça moi et ma fille ont a etait obligé de resté dans le hôpital puis ils dise que il avais le danger que ma fille soit avec sont frére.

donc pendant que je etait au hopital mon conjoint a ramené mon fils au commissariat pour etre entendu donc mon fils a etait plassé en GARDE A VOUS a lage de 11 ans

et il a avoué que lui a froté son zizi dans les fesses de la copine et de ça soeur mais sans avoir mit son zizi.

donc il a etait comme une M** a sont age placé en garde a veu pedant 12H+12H ce trées chocant. a la fin de ça garde a vue il a etait entendu par le juge des enfants que le a placé chez ma belle mere puis dit que il est en danger par ma fille et doit etre suivi pour un educateur et assistante social et psycologue juste au jugement.

mon fils etait deja suivi par un Psy depuis 2014 parce que il a vue que mon ex mari a essayé de me poignardé et me agreesé devant lui sont frere et soeur. il est trées imature et pertubé suite a tout ça...

et la quand mon fils a sorti de ça garde a veu il me a dit maman pk que mon peré pouvais joué ce genr de jeu avec nous et mois ils me ont mit en ""prison""??

je le avais dit que sont pere avais pas le droit de les faire ça puis ce etait pas bien de tout...

mon fils a porté plainte contre sont peré pour des attouchement sexuels que sont passé entre 2011 just a 2013.

mais la police le a dit que ne le croié pas de tout puis ils mente. que comme par azar que il est accusé de agresions sexuel il invente ça.

Mes questions sont:

pourquoi que quand ma fille et la copine a parlé a la police ce pas etait enregistré nie filmé comme par azar ils ont dit que il que il a eu un probleme technique.!!

ce normal que la police a entendu la copine de ma fille et ma fille une seule fois et a cru a les mots de la copine de ma fille??

que je doit faire ???

Merci a qui poura me aidé puis je suis perdu.

Par amajuris, le 02/02/2017 à 17:43

bonjour,

dans une telle situation, je vous conseille de consulter un avocat pénaliste car vu la gravité des faits, cela dépasse la notion de conseils jurdiques. salutations